RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
ROSENWILLER
67560

Tél.: 03 88 50 41 66
Fax : 09 70 06 87 93

E-mail : secretariat@rosenwiller.com

Rosenwiller, le 7 décembre 2020

CONVOCATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la
SALLE COMMUNALE SWISSER

Le vendredi 11 décembre 2020 à 20h

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu du la séance du 22 octobre 2020
2. Lotissement communal : attribution du marché
3. Lotissement communal : choix d'un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)
4. Lotissement communal : acquisitions et échanges de parcelles dans le cadre du portage foncier par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
5. Lotissement communal : acquisition d'une parcelle pour voirie
6. ONF : Programme des prévisions des coupes pour 2021
7. Signature d'une convention d'un groupement de commandes pour les marchés d'assurance
8. Travaux en régie
9. Infos
10. Divers

Le Maire
Philippe WANTZ

MAIRIE DE ROSENWILLER (Bas-Rhin)

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2020

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, EINHART Nicolas, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HUCK Claudine, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MEYER Christine, MEYER Eric, MODRY Nathalie, WANTZ Anne-Cécile, ZASOVA FRIEDERICH Biljana
Membres excusés : OFFENBURGER Yves (donne procuration à MEYER Eric), MARGUIN Stéphane (donne procuration à EINHART Nicolas)

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame WANTZ Anne-Cécile, le quorum étant atteint ; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention de portage foncier avec l'EPF
- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Ouverture de la séance : 20h00

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 22 octobre pour approbation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents sans observations, ni modifications.
Suite à la demande de Christine MEYER, le Maire informe que la commune a eu des retours favorables concernant les demandes de subventions pour le financement des travaux de l'église, soit 40% de la DRAC correspondant au montant sollicité ainsi qu'un accord de l'Etat pour l'attribution de la DSIL.

2 ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Maire rappelle les 4 lots constitutifs du marché de viabilisation du futur lotissement ainsi que les critères de sélection des offres :

- Lot 1 : voirie et réseaux humides (eau +assainissement) : 5 offres ont été reçues
- Lot 2 : réseaux secs, (électricité, gaz, téléphone, fibre) : 5 offres ont été reçues
- Lot 3 : espaces verts et équipements (bancs, mobilier urbain) : 4 offres ont été reçues

- Lot 4 : clôtures : 4 offres ont été reçues

- Critère 1 : prix des prestations : 50 %
- Critère 2 : valeur technique : 50 % comprenant l'appréhension du marché et la prise en compte des contraintes du site (10%), l'organisation, les moyens humains, techniques et matériels (10%), la méthodologie (10%), la provenance des matériaux, des végétaux, fiches techniques (10%), les mesures pour réduire les nuisances environnementales (5%), le planning des travaux (5 %)

Le maire commente le rapport d'analyse des offres et annonce les noms des entreprises qui ont été retenues pour réaliser les travaux qui devraient commencer vers le 18 janvier.
Pour information, dès lors que 80% des lots seront occupés, la viabilisation définitive pourra être envisagée.

Point 2: ATTRIBUTION DES LOTS POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL

VU le projet de réalisation d'un lotissement communal
VU les différentes offres reçues suite à l'appel d'offre
VU la renégociation financière, telle que prévue dans le règlement de consultation
VU l'analyse des offres en date du 2 décembre 2020

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

➢ CONFIE les travaux de réalisation d'un lotissement communal aux entreprises :

Lot 1	Voirie et réseaux humides	DENNI LEGOLL/GRIESHEIM	1 969 556,90 € H
Lot 2	Réseaux secs	SOGECA / HERRLISHEIM	283 673,00 € H
Lot 3	Espaces verts et équipements	THIERRY MULLER / GEISPOLSHEIM	248 491,45 € H
Lot 4	Clôture	IDVERDE / HOLTZHEIM	143 357,69 € H
			2 645 079,04 € H

➢ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir

Le Maire informe que ces montants correspondent à la tranche ferme (lotissement) ainsi qu'aux tranches optionnelles (parking, haies séparatives entre les parcelles privées route de Gresswiller).
Conformément au règlement de consultation ces montants ont été renégociés après ouverture des plis.
Les entreprises maintiendront leur prix, sans actualisation, pendant toute la durée de la viabilisation, qui s'étalera sur 3 ans.
Les travaux feront partie d'un budget annexe (dédié uniquement à l'opération du lotissement) sur lequel on récupéra l'intégralité de la TVA, et seront financés par un crédit relais de 3,5 millions d'euros que la commune a négocié auprès du Crédit Mutuel avec un taux d'intérêt de

0,65% (garanti sur 3 ans).
La prochaine étape consistera au choix des futurs acquéreurs.

3 LOTISSEMENT COMMUNAL : CHOIX D'UN COORDINATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

Le Maire informe que le choix d'un coordinateur SPS est une obligation légale dès lors que plusieurs entreprises travaillent sur le même chantier. Ce coordinateur assurera le suivi entre les différentes entreprises et vérifiera que tous les aspects sécurité soient bien pris en compte.
Trois entreprises ont été consultées selon le même cahier des charges.

Point 3 : LOTISSEMENT COMMUNAL : CHOIX D'UN COORDINATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

VU le projet de réalisation d'un lotissement communal

VU la consultation auprès de différents bureaux d'études

VU l'offre proposée par le Bureau d'études PRESENTS

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- DECIDE de confier la mission de Coordination Sécurité et protection de la Santé à la société PRESENTS pour un montant global de 2 860,00 € HT
- AUTORISE M. le Maire ou l'un des Maires Adjoints à signer toutes pièces relatives à cette opération

---

En explication des points 4, 5 et 6, le Maire rappelle que la commune a signé une convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace en 2016 qui a acheté les terrains pour la commune au prix des Domaines et en a assuré le portage financier. En contrepartie, la commune s'est engagée à payer à l'EPF, chaque année des frais de portage de 2% HT du coût d'acquisition supporté par l'EPF. La durée du portage a été définie à 5 ans.

Le Maire explique que dans le cadre de l'accès au lotissement communal, il convient de procéder à un échange de parcelles, entraînant une division parcellaire pour 2 propriétaires soit, les parcelles 61 et 67 qui ne figurent pas dans la délibération prise par le Conseil Municipal en 2015.

Afin de pouvoir procéder aux échanges, il convient de délibérer pour demander à l'EPF d'acquérir pour le compte de la commune la parcelle 67 et l'autoriser à céder en échange une partie des parcelles 63 et 66 (propriétés de l'EPF cédées par la commune)

Les plans concernant les surfaces ont été établis par notre MOE et le PV d'arpentage a été effectué par le cabinet Andres à Obernai.

4 AVENANT A LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPF

Point 4 : LOTISSEMENT COMMUNAL : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER CONCLUE AVEC L'EPF D'ALSACE POUR LES BIENS SITUES AU LIEUDIT FLACHSBERG

VU la délibération du Conseil Municipal de ROSENWILLER en date du 25 septembre 2015, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition des biens suivants :

Adresse	Section	Numéro	Nature	Contenance (ares)
Flachsberg	6	15	Sol	5,20
		17		8,44
		18		10,84
		50		6,10
		51		28,45
		54		6,19
		55		11,75
		56		20,43
		57		6,76
		58		5,35
		59		5,38
		60		5,85
		62		13,80
		63		16,11
		64		7,35
		65		4,16
		66		4,06
		244		18,94
		245		9,43
Total :				194,59

VU la convention pour portage foncier signée en date du 4 avril 2016 entre la Commune

de ROSENWILLER et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;

VU les actes d'acquisition par l'EPF d'Alsace en dates du 15 novembre 2016, du 19 décembre 2016, du 8 novembre 2017 et du 5 avril 2019, portant sur les parcelles cadastrées susvisées ;

VU le procès-verbal d'arpentage réalisé en date du 4 décembre 2020 par le cabinet ANDRES, géomètre à OBERNAI (67210) ;

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DEMANDER** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter, en complément des biens acquis par l'EPF d'Alsace en dates du 15 novembre 2016, du 19 décembre 2016, du 8 novembre 2017 et du 5 avril 2019, la parcelle de terrain située lieudit Flachsberg à ROSENWILLER et cadastrée section 6 n° G/67, d'une surface de 1,60 are ; afin de pouvoir disposer à terme du foncier nécessaire à l'aménagement d'une voie d'accès permettant la desserte du futur projet de lotissement à vocation d'habitat ;

- **APPROUVER** les dispositions du projet d'avenant n°1 à la convention pour portage foncier annexé à la présente délibération, en particulier les dispositions financières applicables au taux de portage et aux modalités de paiement du bien ;

- **AUTORISER** M. Philippe WANTZ, Maire de ROSENWILLER à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

5 ECHANGE DE PARCELLES DANS LE CADRE DU PORTAGE FONCIER PAR L'EPF

Point 5 : LOTISSEMENT COMMUNAL : ECHANGE DE BIENS AVEC UN TIERS SUITE A UN PORTAGE FONCIER EFFECTUE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) D'ALSACE

VU la délibération du Conseil Municipal de ROSENWILLER en date du 25 septembre 2015, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition des biens suivants :

Adresse	Section	Numéro	Nature	Contenance (ares)
Flachsberg	6	15	Sol	5,20
		17		8,44
		18		10,84
		50		6,10
		51		28,45
		54		6,19
		55		11,75
		56		20,43
		57		6,76
		58		5,35
		59		5,38
		60		5,85
		62		13,80
		63		16,11
		64		7,35
		65		4,16
		66		4,06
		244		18,94
		245		9,43
			Total :	**194,59**

VU la convention pour portage foncier signée en date du 4 avril 2016 entre la Commune de ROSENWILLER et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;

VU les actes d'acquisition par l'EPF d'Alsace en dates du 15 novembre 2016, du 19 décembre 2016, du 8 novembre 2017 et du 5 avril 2019, portant sur les parcelles cadastrées susvisées ;

VU le procès-verbal d'arpentage provisoire réalisé en date du 4 décembre 2020 par le cabinet ANDRES, géomètre à OBERNAI (67210) ;

VU la délibération du Conseil Municipal de ROSENWILLER en date du 11 décembre 2020, validant les modalités de l'avenant n°1 à la convention pour portage foncier conclue en date du 4 avril 2016, savoir l'acquisition par l'EPF d'Alsace d'une parcelle de terrain supplémentaire située lieudit Flachsberg à ROSENWILLER et cadastrée section 6 n° G/67, d'une surface de 1,60 are ;

VU l'arrivée du terme de la convention le 3 avril 2021 ;

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DEMANDE** à l'EPF d'Alsace de procéder à un acte d'échange des parcelles situées lieudit «Flachsberg à ROSENWILLER et cadastrées section 6 n° B/65 et C/66, d'une emprise foncière totale de 4,29 ares, contre la parcelle située lieudit «Flachsberg à ROSENWILLER et cadastrée section 6 n°G/67, d'une emprise foncière de 1,60 are, afin de pouvoir disposer à terme du foncier nécessaire à l'aménagement d'une voie d'accès permettant la desserte du futur projet de lotissement à vocation d'habitat;

- **ACCEPTE** qu'un acte d'échange des parcelles susvisées soit établi sans versement d'une soulte de part ni d'autre ;

- **S'ENGAGE** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace, tant que l'EPF d'Alsace n'a pas cédé la totalité des biens en portage ;

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur Philippe WANTZ, Maire de ROSENWILLER, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Point 6: LOTISSEMENT COMMUNAL : ACQUISITION DE PARCELLE POUR VOIRIE

Le Maire explique que la rétrocession à la commune de 6m2 permettra d'élargir la voirie existante. En contrepartie, la commune s'engage à mettre en place un nouveau portail au propriétaire.

Point 6 : LOTISSEMENT : ACHAT D'UNE PARCELLE POUR VOIRIE

VU la réalisation du lotissement communal
VU la nécessité d'élargir la voirie
VU l'accord du propriétaire concerné

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**

- D'ACQUERIR la parcelle cadastrée en section 6 numéro B/68 d'une surface de 6 m² appartenant à Monsieur René MEYER et son épouse Jeanne domiciliés 1 rue des Romains à Rosenwiller

Le procès-verbal d'arpentage a été établi par le Cabinet Claude ANDRES en date du 04 décembre 2020.

- DE FIXER en accord avec le vendeur le prix d'achat à l'euro symbolique
- DE PRENDRE à la charge de la commune tous les travaux nécessaires à l'accès de la parcelle A/68
- DE PRENDRE en charge tous les frais résultants de cette transaction
- DIT que l'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Monsieur

Philippe WANTZ, Maire de la Commune de Rosenwiller

- DESIGNE Madame Claudine HUCK, adjointe, afin d'intervenir et de signer l'acte au nom de la commune.

7 RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire explique que la ligne de trésorerie constitue un moyen de mobiliser des fonds très rapidement en attendant que les subventions attendues, notamment pour le projet d'extension de la place de l'église, soient versées. Il propose de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Point 7 : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021,
VU l'offre de la Caisse d'Epargne

CONSIDERANT que la ligne de trésorerie constitue un moyen de mobiliser des fonds très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel en attendant les recettes budgétisées,

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- DECIDE
- de renouveler un crédit de trésorerie de 200 000 Euros.
- d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

8 PROGRAMME DE PREVISIONS DES COUPES POUR 2021

Le Maire présente aux conseillers les états prévisionnels des coupes et les programme de travaux pour 2021.

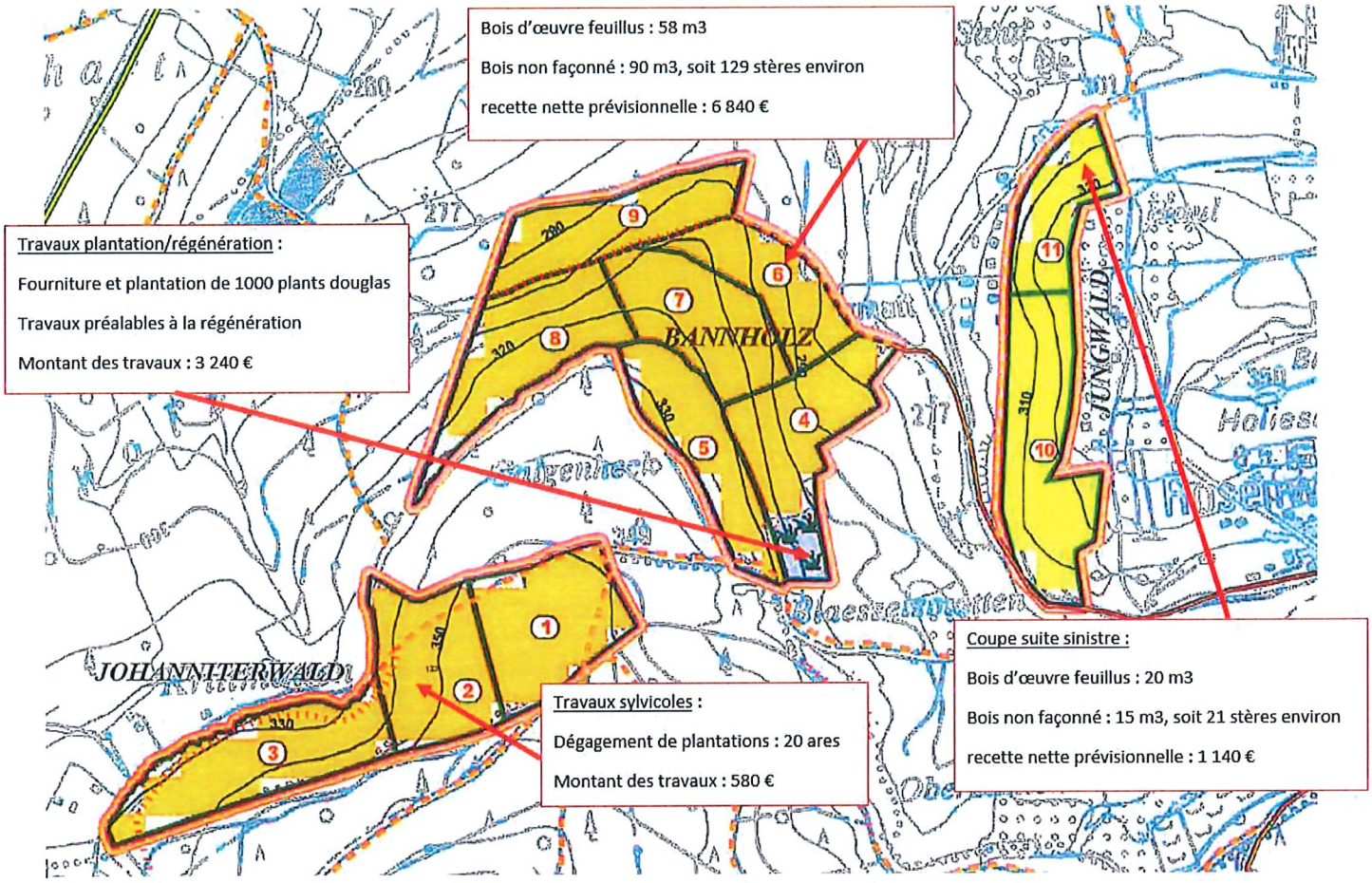

Point 8 : *PROGRAMME DE PREVISION DES COUPES 2021*

Les parcelles 6.a et 11.i sont concernées par le programme de prévisions des coupes proposé par l'Office National des Forêts.
Au total : 78 m3 de feuillus et 50 m3 de résineux de bois d'œuvre ; le volume du non façonné est de 105 m3, soit 150 stères.

La recette brute HT est évaluée à 13 060 €
La recette nette prévisionnelle est de 9 120 € HT

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- APPROUVE la prévision des coupes proposée par l'ONF

9 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARCHES D'ASSURANCE

Le Maire explique, que suite à la réunion Bureau de la CCPR du 03/11/2020, les élus proposent d'opérer un groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance afin de bénéficier d'un tarif plus avantageux. Ils proposent de signer une convention avec la société RISK partenaires pour nous accompagner en tant qu'Assistants à Maîtrise d'Ouvrage sur le dossier concernant l'intégralité des contrats d'assurance.

A titre d'information, la commune est assurée actuellement chez GROUPAMA et paye annuellement une cotisation d'environ 8 300 €/an pour l'assurance des véhicules (tracteur, Kangoo, remorque, tondeuse, multirisque collectivité et mission collaborateurs.
En adhérant au groupement de commande (effectif au 01/01/2020), la part de la commune de Rosenwiller s'élèverait à 750€ + 50% des économies réalisées. Le risque est très faible et ne peut que déboucher sur une économie.

Point 9 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES D'ASSURANCE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des contrats suivants :
Assurance responsabilité civile
Assurance protection fonctionnelle
Assurance protection juridique
Assurance flotte automobile
Assurance dommages aux biens et risques annexes
Assurance risques statutaires du personnel

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.
Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.
Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;

- DECIDE l'adhésion de la Commune de Rosenwiller à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;

- CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordonnateur ;

- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance ;

10 LES TRAVAUX EN REGIE

Le Maire explique que les dépenses d'acquisition de matériel et matériaux, ainsi que la main d'œuvre ne peuvent pas être directement imputées à la section d'investissement.
En effectuant la Décision Budgétaire Modificative ci-dessous, la commune pourra récupérer le FCTVA pour les travaux réalisés par l'ouvrier communal et les matériaux achetés en section de fonctionnement.

Point 10 : TRAVAUX EN REGIE

VU la délibération du 2 mars 2012 fixant le taux horaire des travaux en régie à 30€/heure,

CONSIDERANT que divers travaux ont été effectués en régie (Laegerbrunnen, fontaine du Presbytère)

CONSIDERANT les factures y afférentes pour un montant total de 3 653,06€

ET que ces travaux ont nécessité 140 h de travail (soit un coût de 4 200 €),

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ACCEPTE d'exécuter les opérations d'ordre budgétaires suivantes :

Virement de crédits en section d'Investissement (en dépenses)

Du chapitre 21	vers le chapitre 040	Montant
article 21318	article 2138 (autres réseaux)	7 853,06 €

Ouverture de crédits en section de Fonctionnement

En dépenses		En recettes :	
article 60632	6 676,03 €	article 722/042	6 676,03 €
article 6068	1 177,03 €	article 722/042	1 177,03 €

11 INFOS

❖ **Compte-rendu commission action sociale (26/10)** ***présenté par Claudine HUCK***

A l'ordre du jour : le bilan 2019/2020, le portage des repas (participation de la commune à raison de 1€/repas), rappel des cadeaux offerts par la commune lors des grands anniversaires et mariages (paniers garnis et bouquet de fleurs) et essentiellement l'organisation de la Fête de Noël, qui cette année, en raison de la situation sanitaire a été annulée. Les membres de la commission ont opté pour la confection d'une valisette de Noël proposée par le traiteur WACH. Jean-Georges HUCK et Marc Bastian ont distribué 69 colis le vendredi 4 décembre.

Les rencontres du club du mardi ont été suspendues durant la crise sanitaire. Liliane FUGER informe qu'environ 20-22 personnes se réunissaient le mardi après-midi pour faire des jeux, du tricot, discuter...

Claudine HUCK a également informé des actions menées pendant la première vague de la crise sanitaire. Elle a appelé les quelques personnes isolées dans la commune pour prendre de leurs nouvelles et connaître leurs besoins. Les membres de la commission sont appelés à repérer les personnes fragiles du village et de nous faire connaître les personnes dans le besoin.

Liliane FUGER accepte la mission de représentant familial (membre non élu), au sein de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin). Claudine HUCK est le représentant familial, membre élu.
Une ligne d'écoute « Ainés, aidants, wie geht's ? Ainés, aidants comment ça va ? (permanence téléphonique de 9h à 18h : 03 88 76 60 50) a été mise en place par le Conseil Départemental à destination des seniors isolés, à domicile ou en EHPAD et des aidants.
Pas de banque alimentaire dans la commune cette année, mais une collecte sera maintenue de façon dématérialisée dans les magasins (don en € en caisse qui serviront à l'achat de denrées alimentaires au profit de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin) ou dons possibles sur le site de la banque alimentaire

❖ **Compte-rendu réunion de chantier extension place du village (27/10)**

Les travaux de désamiantage sur la partie avant et la maison vont démarrer le 15 décembre. La démolition commencera en janvier

❖ **Compte-rendu conseil d'école (06/11)** ***présenté par Claudine HUCK***

Le conseil d'école s'est déroulé en visio conférence.
A l'ordre du jour : l'élection des représentants des parents d'élèves, l'approbation du dernier compte rendu. Le règlement intérieur a été modifié en ce qui concerne le protocole sanitaire et sécuritaire ainsi que les montres connectées.
Les trois objectifs du projet d'école n'ont pas changé (savoir écouter, savoir être élève, mieux communiquer à l'oral comme à l'écrit).
Les comptes de la coopérative ont été présentés.
L'effectif scolaire pour l'année 2020/2021 est de 54 élèves. La priorité pour la rentrée est de remettre à niveau les élèves qui auraient décroché l'année dernière.
Suite aux évaluations nationales des CP/CE1 certains élèves bénéficient d'activités pédagogiques complémentaires.
Comme l'an passé, le livret scolaire ne sera remis que deux fois : en février et en juin
A l'heure actuelle, toutes les sorties sont interdites. Pas de spectacle de fin d'année.
Le protocole sanitaire est strictement respecté : lavage des mains en rentrant et en sortant), espacement des tables, plus de prêt de matériel, horaires décalées, locaux aérés

toutes les 2 heures, désinfection des rampes, toilettes, interrupteurs 2 à 3 fois par jour. A compter du CP, tous les élèves portent le masque, y compris en récréation. Le port du masque obligatoire pour tous les adultes également dans un périmètre de 50m autour de l'école.

- **Compte-rendu commission fleurissement** ***présenté par Jean-Georges HUCK***
  Suite à l'audit de l'Alsace Destination Tourisme mené par Marie BARBERO le 30/07/2020, Jean-Georges HUCK liste plusieurs pistes et actions qui seraient à mener en vue d'obtenir la seconde fleur :
  - Fin du règne absolu du géranium, varier les espèces, tels que impatients, jasmin, glycine...
  - Entrées village route de Gresswiller et Grendelbruch, remplacer bacs à fleurs par des plantations en pleine terre,
  - Espace vert devant l'église, planter des vivaces, du papirus, un pommier Everest, ... cacher le regard en béton,
  - Planter des vignes dès que l'endroit le permet (rappel du village viticole),
  - Bacs à fleurs, moins de pétunias et plus de retombants,
  - Mur du cimetière, planter du jasmin d'hiver (jaune),
  - Entrée village, enlever paillage minéral et agrémenter avec de la gaillarde et enlever les seaux en plastique.

  Ces actions seront à mener progressivement dans la mandature, en fonction de l'engagement de chacun en en tenant compte qu'il n'y a qu'un seul ouvrier communal qui œuvre dans la commune.

- **Compte-rendu commission communication (03/12)** ***présenté par Claudine HUCK***
  Claudine HUCK présente la calendrier 2021 réalisé par la commission communication ainsi que la nouvelle charte graphique du bulletin communal.

- **Rapport archéologique INRAP (19/11)**
  Le Maire présente le diagnostic archéologique réalisé dans le cadre des fouilles archéologiques qui n'a livré aucun vestige archéologique.
  Il informe les membres du conseil de la présence d'un tumulus (grand amas de terre) de l'âge du Bronze dans la forêt du Bannholz.

- **Chemin des Niedermatten**
  Les courriers de régularisation pour la rétrocession d'une partie de leur(s) parcelle(s) ont été envoyés à 49 Propriétaires, correspondant à 70 parcelles.

12 DIVERS

- ***Urbanisme***
  - **DECLARATIONS DE TRAVAUX**

DP 067 410 20 R0015 EINHART Jean-Marie	Ravalement de façades + volets	ACCORDE
DP 067 410 20 R0016 BATT Gilberte	Création d'un auvent accolé à la maison	ACCORDE
DP 067 410 20 R0017 MAETZ Jonathan	Remplacement des fenêtres et volets	En cours

  - **PERMIS DE CONSTRUIRE**

PC 067 410 20 R00036 MEYNIER Laurent	construction d'un abri technique avec pergola	En cours

- ***Travaux Holiesel/Berg***
  Le Maire va rencontrer Pierre GOERTZ le 15 décembre concernant la zone de reconquête des pelouses sèches. Le dossier sera traité en détail dans le prochain bulletin municipal (décembre 2020)
- ***Armoire ignifuge***
  L'armoire ignifuge de 538 kg est en place. Elle renferme les registres de l'Etat civil, des arrêtés et des délibérations ainsi que le « coffre-fort » de la régie communale. Elle offre une résistance d'une heure au feu.
- ***Décorations de Noël***
  Le Maire informe que des sapins de Noël ont été offerts par la ville de Rosheim. Ils proviennent de la forêt de l'Eichwald près de la Fischhutte. Merci également à Monsieur Joseph KURY KIMM pour le sapin devant l'église.
- ***Opération arbres fruitiers (28/11)***
  Le 21 novembre, les élus ont planté les 38 arbres fruitiers commandés dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

Fin de la séance : 22h30.